

Conditions générales de vente des séances de marche nordique de cours de gym, de randonnées :

Préambule :

L'éducateur sportif fournit un service : Marche nordique, randonnée cours de gym. L'utilisation de ce service implique l'adhésion totale aux présentes conditions générales de vente : le CLIENT déclare avoir pris connaissance et avoir accepté expressément et de manière inconditionnelle les présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de son inscription.

Article 1 : Objet :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CLIENT peut accéder et utiliser les prestations de services proposées par l'éducateur sportif.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise.

Les conditions générales de vente constituent l'intégralité des engagements existants entre l'éducateur sportif et le CLIENT et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes.

Le CLIENT reconnaît être informé de ce que les présentes conditions générales de vente ne requièrent aucune signature manuscrite pour être acceptées, et engagent sa responsabilité dès son inscription.

Article 2 : Tarifs, service, abonnements :

- Les tarifs sont valables le mercredi après-midi et le samedi matin et certains jeudis matin à partir du 1er septembre 2021 ils sont indiqués sur le site.

-Une séance dure de 1h45 à 2h10 et comprend l'échauffement, la séance de marche nordique et les étirements.

- Il est impératif de s'inscrire sur le bouton du site réservation aucune réservation par mail ou sms ne sera prise en compte

- Une fois la séance réservée il ne sera plus possible d'annuler et elle sera décomptée pour les abonnés.

- La location d'une paire de bâtons est facturée 4 euros. -La carte 10 séances est nominative et valable 6 mois la carte 20 séances est valable pour les couples

-Les cartes illimités sont nominatives et valable 12 mois à partir de la date du début d'abonnement.

-La carte 10 séances, les forfaits annuels et illimités ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas de non-participation aux séances mais il sera possible de prolonger la validité (maximum deux mois), pour des raisons médicales en présentant un certificat médical. - Dans le cas où l'éducateur sportif ne serait pas en mesure d'assurer la ou les séances prévues au planning pour quelques raisons que se soient la durée de la validité des abonnements sera prolongée au prorata des séances annulées.

Article 3 : Résiliation et remboursement :

Résiliation du CLIENT pour cause d'inaptitude sportive **définitive** :

Si le CLIENT, pour des raisons de santé, est définitivement empêché de bénéficier du programme souscrit, cette inaptitude définitive à la pratique sportive entraînera la résiliation de son programme.

Cette résiliation ne prendra effet qu'à compter de la réception par L'éducateur sportif d'un courrier recommandé avec demande d'accusé de réception du CLIENT l'en informant et de la réception de 2 justificatifs de nature à attester de cette inaptitude et de l'impossibilité pour le CLIENT dans ce cadre de bénéficier de son programme.

Dans cette hypothèse, il sera procédé au remboursement au prorata de la somme perçue par Le l'éducateur sportif pour la durée de son programme restant à courir. Les remboursements seront effectués dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la notification

et du justificatif du CLIENT. Le remboursement du CLIENT s'effectuera par chèque.

Résiliation pour convenance personnelle :

Le CLIENT est informé qu'il ne pourra pas prétendre dans ce cadre au remboursement de son programme pour la période restant à courir.

Article 4: Avertissement médicale :

- Il appartient au CLIENT de prendre les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il est en bonne santé et qu'il est physiquement capable de pratiquer les entraînements proposés dans le cadre des séances. Pour cela, il doit consulter un médecin ou un professionnel de la santé avant de suivre les séances ou entraînements. Le CLIENT reconnaît qu'il a passé une visite médicale préalablement à son inscription, lui autorisant à pratiquer les exercices sportifs proposés par l'éducateur sportif dans le cadre des séances de marche nordique ou entraînement qu'il souscrit.

Article 5 : vie privée

L'éducateur sportif s'engage à protéger la vie privée de ses CLIENTS dans le respect des réglementations en vigueur, conformément à sa Politique de protection des données personnelles (SECRET PROFESSIONNEL).

Conformément à la loi RGPD, le Client dispose d'un droit de consultation et de modification, ou d'effacement, relatif à ses données personnelles collectées par l'éducateur sportif, qui en est le responsable et le représentant.

Article 7 : Droit à L'image :

Les conditions de droit à l'image et leur acceptation seront précisées par mail auprès de l'éducateur sportif.

Article 7 : Assiduité et discipline :

Le CLIENT doit être ponctuel. Et se présenter 10 minutes avant le début de l'activité

La tenue portée par le CLIENT doit être correcte, adaptée à la pratique sportive.

Le CLIENT doit respecter les consignes données par L'éducateur sportif afin de garantir sa sécurité et sa progression.